



Annick Le Loch

Députée du Finistère



LETTRE D'INFORMATION

Juillet-Août 2016

EN SEANCE...

La reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages est lancée

Le texte, définitivement adopté le 20 juillet dernier, est à la fois réaliste et ambitieux. Il apporte une solution aux cinq facteurs de perte de la biodiversité : l'artificialisation des terres, le risque de disparition d'habitats indispensables à la préservation de certaines espèces, la surexploitation des ressources, les pollutions, le développement d'espèces exotiques envahissantes et le changement climatique.

Cette loi vise à fournir un cadre clair et des règles simplifiées. Elle doit permettre d'aller également le plus loin possible dans le soutien aux économies verte et bleue, créatrices d'emplois.

La loi consacre le principe de solidarité écologique, qui met en avant l'importance des liens qui existent entre la préservation de la biodiversité et les activités humaines, et le principe de non régression de la protection de l'environnement : toute évolution législative future ne pourra faire l'objet que d'une amélioration constante de la protection de l'environnement.

Désormais, la nature a des droits : la loi instaure un régime de réparation du préjudice écologique pour renforcer et consolider les acquis d'une jurisprudence encore fragile, en inscrivant le principe du pollueur payeur dans la loi.

La loi complète la lutte contre les pesticides nocifs aux pollinisateurs, à la nature et à la santé humaine en interdisant les pesticides contenant des néonicotinoïdes, dont l'effet néfaste sur les pollinisateurs a été démontré.



Pour un dialogue social renforcé

Le projet de loi relatif au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels a été définitivement adopté par le Parlement, aucune motion de censure n'ayant été déposée après le recours par le gouvernement à l'article 49.3.

Le Conseil constitutionnel a validé toutes les dispositions clés de la loi travail. La procédure parlementaire suivie a été jugée conforme à la Constitution, et respectueuse du droit d'amendement parlementaire (plus de 1000 amendements ont été intégrés).

Ce texte vise à donner du pouvoir aux salariés via l'instauration d'un dialogue social renforcé, d'un référendum d'entreprise à l'initiative des syndicats, d'une consécration du principe majoritaire, d'un élargissement de la négociation à toutes les entreprises et plus de moyens pour des syndicats plus forts et des salariés mieux représentés.

Cette loi apporte de nouvelles avancées pour les entreprises en renforçant les branches professionnelles, en rendant possible la conclusion d'accords type de branches et en créant un service public d'accès au droit pour les PME.

A LA TRIBUNE ...

« Quelles garanties le traité CETA (Canada-EU Trade Agreement) offre-t-il sur le principe de précaution en matière sanitaire et environnementale ? Il crée un conseil de la coopération réglementaire, réunissant entreprises et administrations de l'Union européenne et du Canada. Cette coopération réglementaire vise à la convergence des normes, par harmonisation ou reconnaissance mutuelle.

Or, inspiré, de ce point de vue, du droit de l'OMC et du droit américain, le CETA comporte très peu d'allusions au principe de précaution européen. N'ouvre-t-on pas aux entreprises et aux administrations un droit à réglementer, et donc à instaurer des normes moins contraignantes »?



« Par ailleurs, les secteurs bovin et porcin redoutent beaucoup l'impact des contingents d'importation de 65 000 tonnes de bœuf et de 75 000 tonnes de porc dont bénéficiera le Canada, notamment sur les prix, même si cela représente peu dans l'Union européenne. Pouvez-vous nous rassurer »?

Commission des affaires économiques - 6 juillet 2016

mon intervention lors de l'audition de Matthias FEKL, Secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur

MES ACTIONS



- J'ai **saisi** le Gouvernement, notamment concernant :
 - les difficultés d'accès des TPE-PME aux financements bancaires,
 - la possibilité de supprimer la taxe sur les huiles incorporées aux produits alimentaires,
 - la reconnaissance et la protection des produits agricoles sous signe d'identification de la qualité et de l'origine dans le cadre des négociations sur le partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement,
 - les risques de destruction de villages bédouins palestiniens,...
- J'ai **informé** ceux qui m'ont saisie, notamment sur :
 - les mesures législatives nouvelles visant à rééquilibrer les relations commerciales dans l'agroalimentaire,
 - la nécessité de révision de la directive européenne "TVA" afin de promouvoir l'harmonisation fiscale en matière agricole,
 - le maintien du niveau des qualifications professionnelles pour l'exercice d'un métier de l'artisanat,...

RENCONTRES ET ECHANGES

J'ai rencontré, notamment :

- **le Président de la Commission de Régulation de l'Energie** que j'ai interrogé sur les oppositions régulièrement exprimées au regard du déploiement par Enedis (ex-ERDF) du compteur communicant Linky,
- **la directrice générale de Business France**, venue présenter en commission des affaires économiques les actions de soutien de la structure aux entreprises exportatrices françaises,
- **la Ministre du logement et de l'habitat durable**, concernant à nouveau la problématique des « dents creuses » sur le littoral, dans cadre d'une réunion de travail en Préfecture du Finistère.

J'ai participé à de nombreux événements qui se sont tenus sur l'ensemble de l'Ouest Cornouaille : à l'inauguration des nouveaux locaux du cercle nautique de **Loctudy**, au 30ème anniversaire de la Maison solidaire de Kermarron à **Douarnenez**, à l'inauguration de la sous-station SNSM de Pors-Carn à **Penmarc'h**, au Comité de suivi du label Grand Site de France - Pointe du Raz à **Beuzec-Cap-Sizun**, à la fête des Brodeuses à **Pont-L'Abbé**, à l'assemblée générale d'Investir en Finistère, à la cérémonie de la fête nationale à **Combrit**, à la signature du pacte d'amitié entre **l'Ile Tudy** et l'avis « lieutenant de vaisseau Le Hénaff », à la visite d'un atelier de maraîchage à **Mahalon**, aux fêtes maritimes de **Douarnenez**, à l'inauguration d'Agri-fête à Quimper, à la garden pâté Hénaff à **Pouldreuzic**, à la clôture du Mondial-Folk à **Plozévet**, à la réunion de présentation de la rentrée scolaire 2016 par le Recteur d'Académie, au comice agricole du Pays Bigouden à **Pont-L'Abbé**, à la remise des prix du trophée Penn ar Bed de galoche bigoudène à **Plonéour-Lanvern**, ...



Cérémonie commémorative de la fête nationale aux côtés de M. le Maire de Combrit

ET BIENTÔT...



- Nouvelle lecture du projet de loi pour une République numérique
- Nouvelle lecture du projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique



CONTACT : Résidence Pierre Pichavant
12 rue du Prat - 29120 PONT-L'ABBE
Tél. : 02 98 82 31 68 / Fax : 02 98 87 31 08
annick.leloch.deputee@orange.fr / annickleloch.com
Sur Twitter : @annick_leloch

MES COLLABORATRICES

En circonscription : Guénaëlle MARC / Anna FILY
Anne LOZACHMEUR
A l'Assemblée Nationale : Laure DUBUET-ROUTIER